Mairie de Lauzerte

……

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 28 avril 2011 à 20h 30.

L'an deux mille onze et le vingt-huit avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Lauzerte, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard Rey, Maire.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Présents : Aunac Jean Luc, Badoc Vincent**,** Boillon Catherine, Capmas Jean-Pierre Delteil Joëlle, Giordana Jean-Claude, Jofre Jacques, Malotaux Jacky, Mills Amanda, Pierasco Jean-Frank, Portal Sylvie, Rey Bernard.

Absents : Muret Charlotte, Rey Guillaume.

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 février 2011 :

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 10 février 2011 est adopté à l'unanimité après une correction au paragraphe « Questions diverses » Mr CAPMAS Jean-Pierre a demandé la correction de « L'arché » en Larché.

❖ **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

1) Compte administratif assainissement 2010 :

Il est donné lecture du compte administratif de l'exercice 2010. Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif 2010 :

Réalisations fonctionnement :	Dépenses :	29 642,48 €
	Recettes :	49 690,76 €
Réalisations investissement :	Dépenses :	4 592, 64 €
	Recettes :	32 814,30 €

2) Compte de gestion assainissement 2010 :

Madame la comptable du Trésor public atteste qu'après lecture du compte de gestion de l'exercice 2010 dressé par ses soins est en tous points identique au compte administratif communal. Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion 2010.

3) Affectation du résultat assainissement 2010 :

Il est donné lecture du tableau d'affectation des résultats de l'exercice 2010. Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'affectation au budget 2011 de l'excédent cumulé en fonctionnement soit 196 424,29 en excédent reporté de fonctionnement.

4) Budget assainissement 2011 :

Il est donné lecture du projet de budget assainissement de l'exercice 2011, le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget d'assainissement 2011 :

Prévisions fonctionnement :	227 424,00 €
Prévisions investissement :	216 177,00 €

.

❖ **Budget communal :**

5) Compte administratif communal 2010 :

Il est donné lecture du compte administratif de l'exercice 2010. Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif 2010.

Réalisations fonctionnement :	Dépenses :	1 165 946,94 €
	Recettes :	1 403 118,39 €
Réalisations investissement :	Dépenses :	854 979,34 €
	R.A.R.	632 651.50 €
	Recettes :	708 682, 35 €
	R.A.R.	546 108.00 €

6) Compte de gestion 2010:

Madame la comptable du Trésor public atteste qu'après lecture du compte de gestion de l'exercice 2010 dressé par ses soins est en tous points identique au compte administratif communal. Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion 2010.

7) Affectation du résultat communal 2010 :

Il est donné lecture du tableau d'affectation des résultats de l'exercice 2010. Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'affectation au budget 2011 de l'excédent cumulé en fonctionnement soit 517 530,09 € pour 512 054,42 € en investissement et 5 475,67 € en fonctionnement.

8) Budget communal 2011 :

Il est donné lecture du projet de budget de l'exercice 2011, le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget communal 2011.
Prévisions fonctionnement : 1 212 375,00 €
Prévisions investissement : 1 784 851.00 €

9) Taxes locales :

Une hausse des taux d'imposition locale, relative à l'inflation a été votée (1%) :
Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette augmentation au taux proposé.

	2010	2011
- Taxe d'habitation	10,65	10,76
- Taxe foncière (bâti)	11,67	11,79
- Taxe foncière (non bâti)	58,18	58,76
- Cotisation Foncière des Entreprises	14,43	14,57

Monsieur le Maire précise que le budget a été soumis au logiciel spécifique budget commune. Il s'avère que l'épargne de gestion à hauteur de 200 000€ est conservée comme cela est préconisé.
Les divers comptes et budgets seront disponibles en mairie et consultables par tous dès leur retour de visa en préfecture.

❖ **Créations de postes :**

10) Création pour faire face à un besoin saisonnier :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'afin de répondre à un besoin saisonnier présent chaque année, au service technique, il conviendrait de créer un emploi permanent

saisonnier à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi. L'agent non titulaire, recruté pour le besoin précité, sera nommé par contrat sur le grade d'adjoint technique 2éme classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la création du poste.

11) Créations d'emploi – adjoint technique 1ère classe :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil, qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique territorial de 1ère classe concernant 2 agents pour un temps de travail hebdomadaire de 35 H. (Il précise qu'en fait ces deux agents sont déjà employés mais ils accèdent au grade 1er).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité les deux créations de poste.

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation consentie :

a) Décision N°1 du 18/02/2011 :

Accepter l'indemnisation proposée par l'assurance AXA suite au sinistre survenu au terrain de rugby le 25 octobre 2010 pour un montant de 1 344,82 €.
La commune aura la possibilité d'obtenir un complément d'indemnisation de 448,27 € maximum par règlement différé sur présentation des factures.

b) Décision n° 2 du 25/03/2011 :

Signature d'un avenant au marché pour les travaux de construction de vestiaires de sport avec l'entreprise constructions métalliques de Bley-Mr LAGRIFFOUL, titulaire du lot n°4, pour un montant de 768,00 € soit 918,53 € TTC.
Un espace, entre charpente métallique et la maçonnerie en pignon, a été prévu pour permettre la ventilation des combles. Afin d'empêcher le passage des oiseaux par ce vide, il s'avère nécessaire de poser des grilles.

c) Décision N°3 du 30/02/2011 :

Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits de l'étude du soir destinée aux enfants de l'école élémentaire.

5- Questions diverses :

a) Mr CAPMAS demande de l'eau chaude pour les douches au gymnase. Il a été répondu que l'eau chaude est produite par la chaudière, donc lorsque le chauffage est arrêté, il n'y a plus d'eau chaude. Actuellement avec le Conseil Général, se poursuit une étude pour par résoudre ce problème dans le sens d'une économie d'énergie. Les frais prochains engagés incombent à la commune et au conseil général à parité.

b) Mr CAPMAS fait état d'un mur à Cadamas à restaurer .Il a été répondu que cette réparation s'effectuerait en régie dès que possible.

c) Il a été rapporté que le local des pêcheurs est fissuré. Il a été répondu qu'un diagnostic serait réalisé afin de réparations.

d) Il a été abordé le problème récurrent des nuisances des chiens errants, salissant les lieux publics et bruyants. Il a été répondu que la gendarmerie serait contactée et qu'après avoir mis en place coins à déjections, fourrière et fait appel au civisme, il était peut-être temps de sanctionner…

e) Mme MALOTEAUX a demandé s'il était normal que la mairie distribue des produits pour réguler les rats. Un accident se serait produit sans mort d'homme …
Mr le Maire propose qu'on s'occupe de ce problème…

Mr le Maire donne la parole à l'assistance. Personne ne la saisit.
Monsieur le Maire remercie Madame la comptable du Trésor Public pour sa présence et sa précieuse collaboration.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Prochaine réunion du conseil municipal : le 24 mai à 20H 30

Le secrétaire de séance : J.Cl GIORDANA